La LETTRE municipale 8

de Saint Geoire en Valdaine

ÉDITORIAL

La société dans laquelle nous vivons est telle que nous sommes inondés, voire saturés, d'informations en tous genres.
Dans ce brouhaha de nouvelles, une municipalité doit cependant parvenir à faire entendre sa voix.
A ce titre, notre Lettre Municipale est un outil d'information des citoyens pour tout ce qui concerne leur cadre de vie et les décisions qui s'y rattachent.
Pour autant, nous ne sommes pas des spécialistes de la communication, nous restons au stade amateur, le but poursuivi n'étant pas de vous dire comment vous devriez penser mais seulement de relater tout ce qui tourne autour de la vie de la cité et de ses habitants.
Vous conviendrez qu'il s'agit d'un exercice difficile, parfois de haute voltige lorsqu'il s'agit d'exposer les faits dans leur vérité et leur réalité ; le choix des mots et leur utilisation peuvent s'avérer périlleux mais nous en affrontons les risques.
Sinon, pourquoi écrire ? « Les paroles s'envolent, les écrits restent ». Nous n'avons pas vocation à donner des prévisions météorologiques mais à communiquer avec le maximum de clarté sur nos actions et leurs avancées, comme nous nous y étions engagés.
Selon les sujets abordés, nous sommes bien conscients que certains de nos lecteurs peuvent se sentir concernés, voire interpellés et leur sensibilité touchée.
Une personnalité politique bien connue a souligné combien « une campagne électorale se déroulait en vers et l'exercice du pouvoir se faisait en prose ». Autrement dit, la réalité des choses a tôt fait de rattraper ceux qui gèrent la vie de la cité.
C'est ainsi que je terminerai sur le point essentiel de cette Lettre, à savoir le budget de l'exercice 2009, le premier de notre mandature. Il conditionnera les actions à court terme, à moyen et à long terme.
De longs extraits du dernier conseil municipal qui y était consacré en sont ici publiés. Il a fait l'objet de deux mois de travail. C'est un budget qui a le sens de la mesure et tient compte des besoins réels des usagers. Il n'a pas pu échapper à une décision amère d'augmentation ad minima des impôts locaux.
Chacun de vos conseillers municipaux est en mesure d'expliquer dans le détail les raisons de ce choix.

Au-delà de la sécheresse des chiffres et de leurs réalités, saluons le retour des journées printanières ensoleillées qui nous trouveront affairés à des activités de plein air, qu'il s'agisse du jardinage, de la décoration des balcons ou des grandes balades que notre environnement favorise.

Bien cordialement,

Votre Maire, Michel CUDET

SOMMAIRE

Actualités P. 2

La vie du village
Hôpital local P. 3

Centre de secours P. 4
Auberge P. 4

L'église P. 5
Notre brigade P. 5
Le marché P. 5

Extraits des CM
Du 27 février P. 6
Du 20 mars P. 7
Budget 2009 P. 8
Un budget modéré P. 9
Du 20 mars (suite) P. 10 et 11

Écoles P. 12

Associations P. 13 et 14

Bienvenue P. 15

Permanences P. 12
Un petit geste pour notre planète P. 12
Village sportif P. 12

Directeur de publication : Michel Cudet
Conception et mise en page :
Brigitte de Boisanger, Audrey Lensel, Pierre Eymery
Impression : Allo copy

EAU DE PLUIE, PUITS, FORAGE…

Décret 2008-652 du 2 juillet 2008 relatif à la déclaration des dispositifs de prélèvement, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau et à leur contrôle ainsi qu'a celui des installations privatives de distribution d'eau potable.

L'utilisation de ressources alternatives (eau de pluie, puits, forages…) peut présenter des risques sanitaires, l'eau de pluie n'étant pas potable et celle provenant des sources individuelles étant exclue du champ d'application du contrôle sanitaire.

Afin de prévenir et d'encadrer des pratiques qui peuvent s'avérer risquées pour la population, la loi sur l'eau et les milieux aquatique, article 57, dispose que le règlement des services prévoit la possibilité pour les agents du service de l'eau, en cas d'utilisation d'une ressource d'eau différente de celle provenant du réseau public, d'accéder aux propriétés privées pour procéder au contrôle des installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement, puits, et forages.

Le décret fixe l'obligation pour chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine de le déclarer en mairie, cette obligation est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

Les services de l'eau peuvent effectuer un contrôle en cas de forte présomption d'utilisation d'une ressource en eau autre que celle du réseau public.

Dans ce cas, l'accès aux propriétés privées sera précédé d'un avis préalable de visite, notifié aux intéressés au plus tard sept jours ouvrés avant celle-ci.

Charles BAZUS

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL COHÉSION SOCIALE

Vous êtes propriétaire et vous voulez rénover ou réhabiliter votre logement ou un bâti existant ? Le Pays Voironnais vous aide !

La Communauté du Pays Voironnais a mis en place un service gratuit au profit des habitants du Voironnais, propriétaires comme locataires, pour favoriser l'amélioration de l'habitat. L'objectif de ce dispositif triennal, intitulé « PIG (Programme d'Intérêt Général) Cohésion Sociale » est :

- de promouvoir le développement d'une offre de logements locatifs à loyers modérés.
- de produire des logements performants énergétiquement donc économes en charges.
- de continuer à résorber l'insalubrité et la vacance.

Si vous êtes propriétaire d'un logement qui nécessite des travaux, ou si vous avez un projet de réhabilitation sur un bâti existant (grange, ancienne usine ou commerce…) dans l'objectif de créer un ou plusieurs appartements, le Pays Voironnais peut vous aider à deux niveaux :

- **En mettant à votre disposition un service gratuit de conseil et d'aide aux propriétaires :** Un opérateur, le cabinet URBANIS, vous rencontre pour vous conseiller sur l'ensemble des dimensions de votre projet (juridique, financier, architectural),
- **En vous octroyant une aide financière à la réalisation de vos travaux de réhabilitation :** Une subvention peut vous être accordée sous certaines conditions par le Pays Voironnais, conjointement avec les aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et de la Région Rhône-Alpes.

Une permanence gratuite est mise à votre service tous les vendredis après-midi de 14h à 17h, sur rdv :
A la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.
Espace Ecocité (ancien centre technique du Pays Voironnais)
740, boulevard du Guillon à COUBLEVIE

Renseignements et prise de RDV :
URBANIS :
Tél : 04 79 33 21 49
ou e-mail : franck.naudin@urbanis.fr
Service Habitat & Cadre de Vie du Pays Voironnais :
Tél : 04 76 32 74 41
ou par mail : nathalie.dalgon@paysvoironnais.com
Plus de renseignements sur le site
www.paysvoironnais.com

Le Pays Voironnais

HÔPITAL

Ça bouge à l'hôpital gériatrique local…

Les Saint Geoiriens qui passent devant l'hôpital gériatrique local ne manquent pas d'apercevoir la grue à tour et le nouveau parking provisoire qui sont autant de signes d'une activité soutenue dans l'enceinte de l'établissement. Le vieux « serpent de mer » des travaux de rénovation et restructuration est mort. La modernisation de l'hôpital est bel et bien lancée.

Sa directrice, Mme Pollez, est venue présenter le projet de restructuration aux conseillers municipaux, lors de la séance de conseil municipal du 27 février 2009. Les élus ont pu visualiser ces travaux grâce aux plans apportés reflétant le projet global.

Les réserves émises par la haute autorité de la santé et le sous-préfet ont été majoritairement levées en avril 2008, compte tenu de la décision de réalisation immédiate de travaux de mise en sécurité.

A ce jour, dans le cadre de la restructuration de l'hôpital, la première phase de mise en sécurité est en cours depuis janvier 2009. Il s'agit de l'extension du pavillon André Chaize qui permettra l'ouverture de 22 chambres, en fin d'année, qui accueilleront les résidents du pavillon Gaillard.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise Chanut, de Bourgoin-Jallieu, en tant qu'entreprise générale.

Le choix de l'architecte pour le projet de modernisation du cœur de l'hôpital a eu lieu le 28 janvier 2009. Il s'agit du cabinet d'architectes Mollard, de Voiron.

Le dépôt du permis de construire est prévu pour juin 2009 et un début des travaux pour avril 2010. Les travaux devraient s'achever courant 2013.

Le bâti du pavillon Brun-Buisson sera augmenté avec la création d'une unité accueillant des patients souffrant de la maladie d'Alzheimer. Trop excentré et plus aux normes, le pavillon Poncet Moïse ne sera plus affecté. D'une manière générale, ces travaux de rénovation mettront l'accent sur des chambres individuelles bien dimensionnées, lumineuses. Une chambre pour couple dans chaque service sera prévue. Les espaces verts ne seront pas oubliés afin d'apporter du bien-être aux résidents.

Après restructuration, la capacité d'accueil de l'hôpital sera portée à 181 lits dont 30 consacrés à des Soins de Suite et Réadaptation (SSR).

Les repas sont déjà assurés par le service restauration de l'hôpital de Voiron qui continuera par la suite.

Les agents de cuisine locaux sont déjà affectés à Voiron.

Le nettoyage et l'entretien du linge sont sous-traités à une société spécialisée.

L'objectif est de rester compétitif, tant sur le plan de la qualité des soins et d'accueil que sur le coût de journée par rapport à tous les établissements environnants proposant la même offre.

La municipalité a la charge de réaliser l'évacuation des eaux pluviales qui relève de sa compétence. Ceci n'est pas un mince problème tant sur le plan technique qu'économique. Les études sont en cours.

Nous ne manquerons pas de faire un point régulier sur l'avancement de ces travaux.

Michel CUDET

CENTRE DE SECOURS

Le centre a la possibilité d'accueillir quelques nouvelles recrues.

Le centre de secours du Val d' Ainan assure les missions de sécurité civile sur les sept communes de la vallée : Massieu, Merlas, St Bueil, St Geoire en Valdaine, St Sulpice des Rivoires, Velanne et Voissant.

Il vient d'être doté par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère d'un nouveau véhicule, il s'agit d'un fourgon pompe tonne d'une capacité de 3000 L d'eau avec une pompe pouvant débiter jusqu'à 1500 l /mn.

Cet engin, âgé de 8 ans, remplace l'ancien de 20 ans.

Le centre de secours se compose de 35 hommes et femmes volontaires. Il intervient sur les communes de la vallée, les communes limitrophes et parfois hors du département. Par exemple, lors des inondations en haute Loire ou quatre hommes et un véhicule sont restés deux jours pour aider la population de la région du Puy en Velay. 62 interventions sont déjà recensées entre le 1er janvier et le 30 mars 2009.

Devenir sapeur pompier volontaire vous intéresse ? Vous avez plus de 16 ans, vous êtes motivé, apte physiquement, médicalement, vous pouvez suivre une formation de cinq semaines étalées sur trois années.
Renseignez vous à la caserne de la Gaité le dimanche matin ou sur le site du service départemental : www.sdis38.fr

Le centre et son amicale organiseront **le samedi 25 avril le championnat départemental de VTT** réservé exclusivement aux sapeurs pompiers de l'Isère.
Les différentes courses par catégorie d'âge s'effectueront sur les hauteurs de St Sulpice et Massieu à partir du parc de la Murgière à Massieu.
Venez nombreux encourager ces sportifs de tous niveaux.

Jacques CHARRETON

AUBERGE

M. CASACCI, gérant de la société Optim'A, en réponse à l'article paru dans la Lettre Municipale n°2, s'explique au sujet des travaux réalisés à l'Auberge du Val d'Ainan.

«L'article paru dans le bulletin municipal n°2 de mai 2008, dans lequel notre société d'architecture est mise en cause, appelle des précisions nécessaires à la bonne compréhension et interprétation des points évoqués.
Tout d'abord, la mission d'un architecte est de répondre à un programme établi par le Client (la Mairie) et non de porter un jugement sur les choix et orientations qui peuvent être décidés par le Conseil Municipal. Les programmes des 2 équipes municipales successives étaient certes différents, mais le choix des prestations a tout d'abord été guidé par les obligations de mises aux normes sécurité incendie et accessibilités aux personnes à mobilité réduite.
Le budget alloué au projet ne permettait pas la rénovation lourde de la totalité de l'établissement, c'est pourquoi des choix en fonction des priorités estimées ont été définis de concert avec l'équipe municipale précédente lors des réunions de travail.
Les prestations « laissant à désirer » mentionnées dans l'article ne faisaient pas ou que partiellement parties des travaux programmés :

- *fenêtres non étanches : le choix de les remplacer n'avait pas été retenu,*
- *système de chauffage : seules les chaudières ont été remplacées (elles étaient fortement endommagées suite à l'incendie et la non utilisation durant des années) ; les réseaux de distribution et les équipements ont, quand à eux, été conservés. Néanmoins, le réseau de chauffage des chambres peut être neutralisé par le biais des vannes à actionner manuellement.*
- *Vitres cassés : aucune remarque à ce sujet lors de mes 2 réunions avec les nouveaux gérants, fin 2007 (réunions concernant les prestations réalisées) ;*
- *Les cabines de douches respectent les normes en vigueur et les contraintes dûes à la réhabilitation ;*
- *Prise électrique dans les chambres : chaque chambre possède 2 appliques de chevet et un point lumineux en plafond, conformément au classement de l'auberge ; la seule prise réalisée n'a donc pas été prévue pour un éclairage supplémentaire ;*
- *Double vitrage dans les chambres non rénovées : ces fenêtres ont été réalisées lors de la première phase de travaux ; la réglementation impose effectivement le double vitrage lors du remplacement de menuiseries ;*
- *Consommation de fuel : à confirmer avec un bilan énergétique sur l'ensemble de l'établissement sachant que le dernier niveau (R+2) n'est pas aménagé ni isolé (fortes déperditions par la toiture) ;*
- *Le sous-sol : les travaux réalisés en sous-sol ont simplement répondu à la nécessité de mise en conformité sécurité incendie de l'ensemble du sous-sol + chaufferie (flocage du plafond, mise en place d'un raccord 'zag' (importante gaine de désenfumage) imposé par la Commission de sécurité, isolation du local fuel de la chaufferie et reconstruction d'un mur porteur indispensable à la stabilité du bâtiment et démoli vraisemblablement par le précédent gérant) ; pour le reste, le « labyrinthe» existant a été conservé en l'état ;*
- *Citernes à fuel : l'ancienne citerne baignait dans des venues d'eau amont et fuyait ; elle polluait fortement l'environnement ;*
- *Cuve gaz : elle était implantée sur la propriété privée voisine, était en location et surdimensionnée par rapport à l'utilisation envisagée ;*
- *Eaux pluviales de la terrasse : la terrasse a été conservée en l'état ; néanmoins, un second exutoire a été créé pour assurer l'évacuation des eaux de pluie ;*
- *Déconvenues des gérants : fin 2007, soit 17 mois après la réception des travaux, nous sommes intervenus à 2 reprises afin de répondre aux questions diverses des gérants et seule une demande pour la création de 2 siphons de sol a été formulée et prise en compte.*
- *Enfin, les prestations facturées correspondent aux prestations marchés qui ont effectivement été réalisées.*

En conclusion, nous ne pouvons décemment tolérer une telle mise en cause de notre agence pour des raisons qui semblent autres que des manquements professionnels.

Xavier CASACCI, pour l'agence OPTIM'A»

L'ÉGLISE

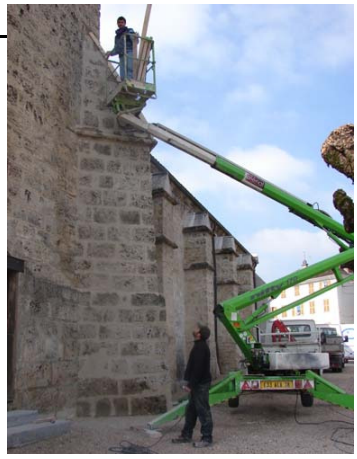

Les contreforts n° 6 et 7 de l'église, côté rue, se sont refaits une santé !

Vous avez tous pu apercevoir les hommes de l'art, juchés sur des échafaudages et une nacelle élévatrice s'affairant au gommage approfondi et à l'application d'un traitement anti-mousse des contreforts.
Ils ont également procédé à la fourniture, la taille et la pose de tuf sur des pierres d'angle de lamier et une pierre de rampant basse.

Ces artisans hautement qualifiés travaillent sous la responsabilité de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Christian GAILLARD

NOTRE BRIGADE

Le Chef DESPRÉS a été promu au grade d'adjudant le 1er mars 2009. Il se voit confier le commandement de la brigade de St Geoire en Valdaine.

Éric VANENEHEM est promu ce même jour maréchal de logis chef et devient son adjoint. Avec l'arrivée du gendarme PRIGENT Sylvain, le 6 avril, l'effectif de la brigade est au complet (7 militaires).
A l'occasion de l'inspection annuelle de la Communauté de Brigade de « Le Pont de Beauvoisin – Saint Geoire en Valdaine », l'Adjudant DESPRÉS François et le Gendarme LETERRIER David ont reçu la Médaille de la Défense Nationale, échelon OR.
Cette distinction récompense ces deux militaires de St Geoire pour leur engagement sur le terrain.

Gendarme LETERRIER - Adjudant DESPRÉS

Brigitte de BOISANGER

LE MARCHÉ

Le marché du mardi a gardé la saveur de nos commerçants d'antan.

La place de l'église accueille les étals variés des commerçants ambulants qui animent notre marché du mardi matin. Primeurs, fromager, poissonnier, boucher, chausseur, confection… proposent aux passants des produits de qualité toujours très attendus par les habitués. De manière plus ponctuelle, un marchand de matelas, un marchand d'osier viennent ajouter leurs produits aux denrées habituelles.

Lorsque le temps est propice et que le soleil inonde la place, les gens s'attardent, des discussions animées se tiennent entre salades et tommes de chèvre.

Bientôt, les couleurs des fruits de l'été viendront égayer les étalages. Il y a toujours un blagueur prêt à narrer la dernière plaisanterie en vogue…

La municipalité s'est prononcée pour la mise en place d'une navette qui permettra aux résidents du foyer logement de faire leur marché plein de couleur et de fraîcheur !
Saint Geoiriens, profitez de cette tranche de vie conviviale pour faire vos courses.

Nicole BRESTAZ

CENTRE DE LOISIRS

Le bâtiment qui héberge le centre, trop exigu, ne répond plus aux normes de sécurité. Dans l'immédiat, nous allons conduire une étude de faisabilité d'un éventuel nouveau centre de loisirs pour les années à venir. Nous devons être prêts à engager le projet dès que nous en aurons les capacités financières, dans le cadre d'un plan intercommunal.

POLE TRANSPORT ET AMÉNAGEMENT (Pays Voironnais)

- **Abri bus de Basset**

Le car scolaire ne dispose pas de place et stationne en bordure de route, d'où une dangerosité avérée. Pour créer un abri bus, la commune doit acquérir un petit tènement. L'assemblée se prononce pour procéder à une déclaration d'utilité publique pour la parcelle cadastrée AK 162, classée en zone NC au P.O.S actuel de la commune.

POLE ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

- **Étude environnementale – choix d'un écologue**

Dans le cadre de la révision du Plan d'occupation des sols de la commune, il est nécessaire d'effectuer une étude environnementale, une partie de la commune étant délimitée dans un site Natura 2000. Après un appel d'offres la proposition de M. LAURENT Luc, Bioinsight, de Lyon, a été retenue pour la somme de 3 312.50 € ht.

- **Natura 2000**

Le site « Natura 2000 » a fait l'objet de l'élaboration d'un document d'objectifs présenté aux différentes communes concernées. Le conseil émet un avis favorable pour le périmètre retenu et le document d'objectifs.

POLE TRAVAUX – ENTRETIEN – ÉTUDES - PROJETS

- **Nettoyage site de « La Combe »**

Suite aux différents dégâts subis par les arbres de ce site, il est nécessaire de procéder à l'abattage de 24 sapins, d'enlever des poteaux en béton ; de nettoyer la cascade, d'arracher la haie le long du ruisseau pour un montant estimé à 6400 euros.

POLE SOCIAL

- **Bébé bus**

Une salle du Foyer Municipal (près de la Poste) a été aménagée pour recevoir les activités du bébé-bus. La mise à disposition de cette salle est prévue tous les mardis à compter du mardi 3 mars.

POLE TOURISME – ÉCONOMIE - ANIMATION

- **Valdaine animation**

Cette association prévoit l'organisation de manifestations diverses, à savoir : 28 mars : soirée dansante – 23 mai : intervillages – 29 et 30 août : fête de la St Sulpice.

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

- **Bibliothèque municipale – rénovation – demande de subvention**

La Bibliothèque municipale fonctionne dans le bâtiment de la mairie. Il y a lieu de procéder à la réfection de l'électricité, de rafraîchir les murs et d'acquérir du nouveau mobilier pour l'organisation, le rangement et la présentation des livres. Le coût prévisionnel s'élève à 15 275.19 euros ht. L'assemblée sollicite une aide financière au département de l'Isère.

- **État Civil – demande de subvention auprès du Département**

L'assemblée, à l'unanimité, sollicite une aide financière au département pour les 60 actes dressés pour des personnes extérieures à la commune.

DIVERS

- **SIVU Culturel – modification des statuts – Intervention Mme Brunet**

Le syndicat a pour objet le soutien d'actions culturelles. De nouveaux statuts doivent être validés par les conseillers municipaux des 14 communes adhérentes. Après débats, le conseil municipal ne se prononce pas et décide d'ajourner ce dossier dans l'attente de précisions complémentaires.

- **Communes du Sud-Ouest – subvention**

Suite à la tempête du 24 janvier 2009, l'assemblée vote une aide financière de 250 euros.

POLE ADMINISTRATION & FINANCES

Mr le Maire s'adresse aux conseillers pour présenter en détails le contenu de la séance :

La séance de ce soir est consacrée aux chiffres.
Nous connaissions jusqu'à présent le budget primitif et les décisions modificatives
Dans la séance de ce soir, nous devrons voter le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2008, avant de traiter du budget primitif exercice 2009.

POUR RAPPEL : le compte de gestion et le compte administratif concernent l'exécution d'un budget.
Ce budget d'exécution est basé sur le principe de séparation entre l'ordonnateur (le maire) et le comptable (trésorier public). Le compte de gestion et le compte administratif sont identiques dans leur finalité.

- *PRINCIPE :*
  - *l'ordonnateur du budget a le pouvoir d'engager les dépenses ou d'émettre des titres de recettes,*
  - *le comptable public (c'est à dire le trésorier) contrôle la régularité des ordres que lui a transmis l'ordonnateur ; il procède au paiement des dépenses ou à l'encaissement des recettes.*

- *SEPARATION DE L'ORDONNATEUR ET DU COMPTABLE :*
  - *engagement de dépenses, liquidation sont du ressort de l'ordonnateur,*
  - *les paiements et encaissements sont du ressort du trésorier,*
  - *la phase administrative est donc du ressort de l'ordonnateur,*
  - *la phase comptable est donc du ressort du trésorier.*

- *DOUBLE COMPTABILITE :*

Les opérations financières donnent lieu à deux documents différents qui sont le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur.
Ils retracent l'exécution d'un budget car ils rendent compte des opérations financières réelles passées.

Compte administratif

Nous allons maintenant procéder au vote du compte administratif. C'est la comptabilité tenue par l'ordonnateur.
Elle retrace les résultats de l'exercice et l'évolution du patrimoine entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'exercice.
C'est donc le reflet des dépenses et recettes effectuées au cours de l'année civile précédente.
Comme j'en suis l'ordonnateur, je ne peux ni présenter, ni voter ce compte.
Je dois sortir de la salle et je laisse le soin à M. Christian Gaillard de présenter le compte administratif.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats comptables, à savoir :

Section Investissement

Déficit 2007 reporté	- 134 276.76 €
Opérations réalisées	
Dépenses d'investissement 2008	- 3 035 896.25 €
Recettes investissement 2008	+ 2 626 350.01 €
**** Total déficit cumulé sur investissement***	**- 543 823.00 €**

Les RAR (Reste à réaliser) de l'exercice à reporter s'élèvent à : - 301 901.00 € en dépenses et 546 364.00 € en recettes.

Suite page 10

BUDGET SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes réelles		Dépenses	
Contributions directes	790 343 €	Dépenses personnel	572 242 €
Dotations & participations	626 463 €	Dépenses à caractère général	442 825 €
Produits d'exploitation	83 200 €	Charges gestion courante	271 175 €
Produits gestion courante	78 660 €	Prélèvement	199 835 €
Excédent antérieur reporté	1 066 €	Intérêts des emprunts	72 402 €
	1 579 732 €	Aléas	13 000 €
		Opérations d'ordre	8 253 €
			1 579 732 €

Les grandes lignes des dépenses à caractère général

- subventions aux associations & autres organismes.	20 199 €
- participations aux syndicats, collèges, écoles publiques & privées.	156 652 €
- énergie, chauffage bâtiments, éclairage public.	107 000 €
- eau & assainissement.	32 000 €
- entretien bâtiments.	17 500 €
- entretien régulier des voies.	25 000 €

BUDGET SECTION INVESTISSEMENT

Recettes réelles		Dépenses	
Subventions attendues	464 553 €	Déficit antérieur cumulé	543 823 €
Excédent capitalisé	299 360 €	Travaux aménagement généraux	318 677 €
Emprunt	275 000 €	Travaux bâtiments	230 414 €
Virement fonctionnement	199 835 €	Remboursement emprunt	128 665 €
Fonds de compensation TVA	137 668 €	Équipement logistique & urbain	42 640 €
Dotation générale équipement	57 062 €	Études/Frais urbanisme	20 487 €
Taxe locale équipement	17 658 €	Équipement informatique	5 363 €
	1 451 136 €	Provision Eaux pluviales hôpital	86 383 €
			1 376 452 €

La section présente une différence de 74 684 € nécessaire pour résorber progressivement le déficit antérieur cumulé.

Les principaux investissements :

- achat matériel de déneigement & signalisation	29 070 €
- voirie communale : aménagement & réfection	121 410 €
- aménagement espace sous la cure & piste piétonne Chaffardière	53 685 €
- mise aux normes des barrières d'enceinte piscine & dallage	31 950 €
- foyer municipal : rafraîchissement salle niveau 0	36 800 €
- bibliothèque : rafraîchissement & rénovation mobilier	18 274 €
- provision eaux pluviales hôpital	86 483 €

UN BUDGET MESURÉ

L'équipe municipale présente le premier budget de sa mandature, débattu et voté le 20 mars 2009 en conseil municipal dont les extraits sont rapportés dans cette Lettre.

L'exercice a été d'autant plus difficile qu'il devait tenir compte de la situation budgétaire arrêtée en mars 2008, de la diminution de dotation de l'attribution de compensation du Pays Voironnais (taxe professionnelle) et d'un contexte économique aléatoire.

Section Investissement 1 451 136 €

Section Fonctionnement 1 579 732 €

Budget total 3 030 868 €

Ce budget est marqué par la volonté :

- de maîtriser les dépenses tout en finançant les priorités
- de préserver l'avenir en s'inscrivant dans une démarche de développement durable

Évolution des taux d'imposition depuis 1999

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taxe habitation	9,73	9,73	9,73	10,60	10,60	10,81	11,03	11,25	11,48	11,48	12,40
Taxe foncier bâti	15,02	15,02	15,02	16,37	16,37	16,37	16,37	16,37	16,37	16,37	17,68
Taxe foncier non bâti	35,71	35,71	35,71	35,71	35,71	35,71	35,71	35,71	35,71	35,71	38,57

Section Fonctionnement

Dépenses 2008	1 330 100.34 €
Recettes 2008	1 545 289.04 €
Excédent reporté 2007	85 237.45 €

Les membres du conseil municipal constatent l'excédent de clôture de la section de fonctionnement qui s'élève à **1 066.15 €** et un déficit à la section d'investissement de **- 543 823.00 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 17 avis favorables (M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote) d'inscrire au compte 001 le déficit d'investissement sur réalisations pour -543 823.00, d'affecter au compte 1068 la somme de 299 360 € pour résorber le déficit d'investissement et d'inscrire 1 066.15 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

RETOUR DU MAIRE

Compte de gestion

Nous allons procéder au vote du compte de gestion.
Il présente les résultats de l'exercice 2008 et rassemble tous les documents qui permettent de justifier les opérations réalisées.
Il comporte la balance générale des comptes, le compte de résultats et le bilan des éléments actifs et passifs de la commune.
L'assemblée constate la parfaite concordance des résultats et émet un avis favorable à l'unanimité.

Budget primitif 2009

L'objectif suivant de la séance porte sur la présentation et le vote du budget de l'exercice 2009.

En préambule, laissez-moi rappeler qu'il s'agit de l'acte majeur de l'exercice pour les élus en charge, surtout pour les élus nouvellement installés. Il est souvent considéré comme le baptême du feu pour les néophytes.
***C'est le premier budget de notre mandature** ; il va conditionner les budgets à venir et en conséquence, la gestion de notre commune à court, moyen et long terme.*
Nous avons exécuté le budget 2008 – bien entendu en recourant à des décisions modificatives – sur des éléments comptables et budgétaires préparés et votés par l'équipe municipale précédente, à l'exception de quatre conseillers qui sont présents autour de cette table.
Par ailleurs, en extension de la réunion de la commission des finances, lors de la réunion d'information budgétaire informelle de mercredi 18 mars qui était également une séance de travail, je vous ai fait connaître :

- *que la comptabilité publique est difficile d'approche, rigoureuse et elle doit respecter un certain nombre de dispositions légales fondamentales de base qui sont l'équilibre du budget, la sincérité des dépenses et recettes, pour résumer : la crédibilité d'un budget,*
- *le mécanisme budgétaire entre section fonctionnement et section investissement,*
- *le prélèvement qui est une forte composante de la capacité d'auto-financement (c'est-à-dire : recettes moins dépenses) ; cela s'appelle aussi « le virement à l'investissement »,*
- *les responsabilités qui engagent les élus, à commencer par le maire qui est responsable du budget, le conseil municipal vote le budget qui fait l'objet d'une délibération autorisant le maire à engager des dépenses de fonctionnement ou d'investissement et à encaisser des recettes, en fonction des tarifs et des taux d'imposition que le conseil aura fixés.*

Observations :

- *nous ne devons pas retomber dans les travers du budget précédent,*
- *nous ne devons pas considérer que nous sommes **automatiquement couverts** pas les autorités auxquelles nous rendons des comptes,*
- *nous devons reprendre le sens de la mesure ; entre 2004 et 2008, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 33,56% alors que les recettes n'évoluaient que de 7,46% ; le poids des annuités de la dette a augmenté de 39,77% ; l'épargne brute a baissé de 43%,*
- *Nous devons investir aux bons moments, ramener les dépenses de fonctionnement et charges diverses en fonction des besoins réels des usagers.*

Situation financière à ce jour – État des lieux

- excédent de fonctionnement : +1 066 € ***- déficit d'investissement : -543 823€***

- *ressources pays voironnais : en baisse AC-DSC - 16 200€*
- *ressources du département : en baisse (mutations) : - 15%*

Pour les années à venir, croisons les doigts, nous ne savons pas !!

- *vente virtuelle du terrain communal Choché (inscrit au Budget 2008 : 220 000 €).*
- *ouverture d'une ligne de trésorerie de 250 000 € (frais financiers 10 000€) pour faire face aux règlements en suspens de l'école maternelle ; ce montant n'apparaît pas dans les lignes budgétaires de cet exercice.*
- *dette annuité 2009 (hors charges financières de 72 402 €, intérêts de la dette) : elle s'élève à 180 455 €, ce qui représente six prêts.*
    - *en 2012, nous ne rembourserons plus que 175 643 €*
    - *en 2014, nous ne rembourserons plus que 169 788 € et ce jusqu'en 2027-2028*

ÉVOLUTION DE LA FISCALITE

Depuis 2004, la taux de la taxe d'habitation a augmenté et ce, régulièrement chaque année, jusqu'en 2007.
Les produits perçus se sont accrus de 28%, résultat des hausses des bases et des taux.
Rappel des taux 2008

- *taxe d'habitation : taux 11,48% - moyenne du département : 12,55% - plafond : 36,43%*
- *taxe foncier bâti : taux 16,37% - « « « 24,95% - « « : 62,38%*
- *taxe foncier non bâti : taux 35,71% - « « « 55,58% - « « :138,95%*

CAPACITE DE FINANCEMENT, L'ÉPARGNE NETTE :

L'épargne nette s'est effondrée alors qu'elle est la première composante du financement des besoins et des projets.
Les chiffres montrent qu'elle est passée de 327 600€ à 54 322 € en 2008, hors prêt à contracter.
Nous nous trouvons donc dans ***l'effet de ciseaux :***

- ***recettes en baisse*** - ***dépenses en hausse***

EN CONSEQUENCE, POUR PRÉSERVER L'AVENIR,

Il est nécessaire d'augmenter les taux d'imposition sur les trois taxes pour compenser la perte des recettes réelles de fonctionnement qui doivent progresser autant, voire plus, que les dépenses réelles de fonctionnement.
Bien entendu, réduire les frais de fonctionnement suggère d'exercer une gestion fine et au plus proche des besoins pour ne plus être inflationniste.
Nous devons traiter le déficit cumulé d'investissement de 543 823 €, revenir à l'équilibre au plus tôt sachant que nous devons faire face à des travaux incontournables et urgents :

- *entretien des routes*
- *entretien des bâtiments*
- *mise en sécurité et signalisation des routes*

ce qui représente plus de 600 000 € pour l'exercice en cours avec le solde des travaux 2008.

- *évacuation des eaux pluviales de l'hôpital nécessaire pour l'obtention du permis de construire des nouveaux bâtiments*
- *réseau des eaux humides du centre village (eau potable – eau de pluie – eaux usées)*
- *projet du centre culturel et de loisirs*
- *gendarmerie dans la mesure où nous pouvons réaliser une opération blanche.*

P R O P O S I T I O N E T V O T E D U B U D G E T 2 0 0 9

Le budget que je vous présente est basé sur une taxe d'habitation à 12,40%, une taxe sur le foncier bâti à 17,68%, une taxe sur le foncier non bâti à 38,57%, ce qui représente une augmentation de 40 000 € du produit des contributions directes et un prêt à contracter de 275 000 €, en section investissement.

L'assemblée s'est prononcée sur le budget primitif 2009, le vote du taux des taxes 2009, les participations, les cotisations, les subventions versées à des organismes privés et publics par treize avis favorables et cinq abstentions.

COÛT DU TIKET DE CANTINE POUR 2008 / 2009

Comment est défini le prix du ticket de cantine ?

Le prix de revient d'un repas est de 6,20 €.
Chaque municipalité choisit de participer afin d'alléger le prix du ticket de cantine de ses administrés.
Ainsi le ticket de repas revient à :
4,20 € pour les enfants de maternelle de Velanne.
4,95 € pour les enfants de maternelle de St Sulpice.
3,30 € pour les enfants de St Geoire en Valdaine.
3,30 € pour les enfants de Merlas dont la participation, pour des raisons historiques, est prise en charge par la commune de St Geoire, encore pour cette année.
Et 6,20 € pour tous les autres enfants.

Brigitte de BOISANGER

ÉCOLE LA LAMBERTIÈRE

Le 24 février le temps était clément pour fêter Mardi Gras.

Chaque classe a participé à la fabrication d'une partie du corps de Monsieur Carnaval.

Déguisés en animaux sauvages : lions, tigres, zèbres mais aussi en fées, pirates... et accompagnés de nombreux parents, les élèves ont joyeusement défilé dans le village.
De retour à l'école, Monsieur carnaval a été brûlé sous les regards curieux et ravis des enfants.
L'après-midi s'est terminé en dégustant les nombreuses pâtisseries confectionnées par les parents.

Monique CACHON, directrice.

ÉCOLE VAL'JOIE

Chaque classe a effectué 5 sorties de ski de fond au Col de Porte.

En raison d'un enneigement exceptionnel les sorties ont eu lieu dans de bonnes conditions, l'organisation mise en place par le foyer de St Hugues a donné entière satisfaction. Cette activité est entièrement financée par la municipalité.

Mme Girard est partie 2 jours à la Ruchère avec sa classe. Cette expérience enrichissante a été très appréciée des enfants.

Fête du printemps.

Les élèves ont confectionné Monsieur Hiver, en arts visuels, et celui-ci a été brûlé le jour du printemps. Un goûter a été offert aux élèves (financé par « Les Amis de l'école »).

Pascale THERMOZ, directrice.

LES AMIS DE L'ÉCOLE

Le loto des Amis de l'école du 7 mars 2009 s'est déroulé avec succès.

Les nombreux joueurs étaient venus tenter leur chance pour gagner les lots variés et de qualité mis en jeu ce soir-là. Nous remercions tous les partenaires, ainsi que les parents d'élèves, sans qui la soirée n'aurait pas été possible.
Les bénéfices du loto serviront à financer les activités des enfants et les projets pédagogiques des enseignants des écoles Val'Joie et la Lambertière.
Toute l'équipe de l'association était là pour assurer une bonne ambiance.

Pascale ANDRÉIS

VIVRE ENCORE

Depuis plusieurs années, l'Association Vivre Encore organise des manifestations pour animer l'hôpital et apporter plus de joies et de bonheur aux résidents.

La journée « l'hôpital en fête » en est la plus importante, elle **se déroulera le samedi 6 juin**.

- Dès 11 heures, l'exposition artisanale se mettra en place animée par un apéro concert musical.
- A 14 heures, début des animations avec les groupes « Conservatoire du patois des terres froides » puis « l'écho Valdainois »
- Buffet, buvette, tombolas toute la journée.

Pour les résidents, ces contacts avec le monde extérieur et ces animations sont très importantes.
Elles permettent également de financer d'autres projets : Restaurant, équipement audio-visuel, décorations, jeux.
Pour une bonne organisation nous avons besoin de nombreux bénévoles. Aussi vous pouvez contacter les responsables de l'Association :

Stéphanie Musy, Tél : 04 76 07 58 96
Bernard Cachon, Tél : 04 76 07 58 85
Simone Guinat, Tél : 04 76 07 56 56

Stéphanie MUSY

COCKTAIL MELODY

Le concert annuel de « Cocktail Mélody » aura lieu le samedi 16 mai à 20h30 à l'église de St Geoire en Valdaine.

Ce chœur de femmes chante à 3 voix égales et est dirigé par le chef de chœur Bernard COLLET.
Cette association a pour but de promouvoir et faire connaître le chant choral dans nos villages, auprès des jeunes et des moins jeunes.
Les choristes cultivent pour leur propre plaisir et pour celui du public toute forme de chant choral, sacré ou profane, de toute époque.
Pour cette saison 2008-2009, « Cocktail Mélody » a participé au Téléthon, a organisé en janvier la soirée « LE JAZZ rencontre LA JAVA ». Cette soirée dansante animée par l'orchestre « HOT SWINGERS » a rencontré un vif succès et fait salle comble.
Le **concert du 16 mai** sera accompagné au piano par André COTTON , avec la participation de la chorale de Charnècles : « CHARNECLES LOISIRS », dirigé par Alain SOTTAS.

Les choristes répètent tous les jeudis de 20h30 à 22h dans la salle de la garderie, ancienne salle de judo.
Informations : 04 76 07 19 35 ou 06 76 12 45 04.
Blog : http://cocktailmelody.over-blog.fr

Micheline MOSCA

COORDINATION POUR LES ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES RETRAITÉS DU CANTON DE ST GEOIRE EN VALDAINE

La coordination des retraités ? A nouveau, on en parle de plus en plus. De quoi s'agit-il ? Tout le programme de *La Coordination des Retraités* est dans le mot *Coordination.*

Debout : Marcel FUGIER, Vice-Président. Eugène FLANDIN, membre. Maryse DESCHAUX, Secrétaire. André BOISSIEUX et Josette SIBON, membres. Assis : Jean CAILLY, Président. J-Paul CHAVANIS, Trésorier.

Notre mission est d'harmoniser et de synchroniser toutes les actions entreprises en faveur des retraités, voici quelques exemples :

- Un Club d'Aînés vient de prendre une initiative pertinente, nous nous assurons que tous les clubs de la région en ont eu connaissance => ***Coordination du bien vivre.***
- Une avancée sociale est promulguée, un avantage possible : nous le faisons savoir => ***Coordination administrative.***
- Appui à un club, à un CCAS, dans la recherche d'une solution pour un cas de difficulté sociale sévère => ***Coordination solidaire.***
- Proposer à un maximum de participants une conférence, un débat d'idées, conduit par un intervenant reconnu => ***Coordination d'esprit.***

Etc ... Etc ..., les types d'intervention abondent.

L'objectif premier de la ***Coordination des retraités du canton de St Geoire*** est très ambitieux :

Agir pour que la vie soit un tout petit peu meilleure demain qu'hier.

Notre prochaine action sera le 19 juillet à Massieu, la traditionnelle rencontre inter-communes du canton. Le matin, elle proposera des parcours aux marcheurs suivis d'un pique-nique tiré des sacs.

Maryse DESCHAUX-BLANC

USV BASKET

L'Union Sportive Valdainoise du Basket recrute pour la saison prochaine.

Le club recherche des jeunes, garçons et filles âgés de 6 à 17 ans, en particulier des cadettes nées en 1992, 1993 ou 1994.
Jeunes et adultes vous aimez les sports collectifs, vous désirez rejoindre une équipe, faites-vous connaître auprès d'un membre de l'association ou en venant à l'**Assemblée générale du club, à la Martinette, le dimanche 14 juin,** en fin de matinée.
Tout le monde peut y assister, ne serait-ce que pour s'informer.
Renseignements : Jean-François 06 80 72 37 71
ou Patrick 06 87 56 46 69

Nadine GIROUD

VALDAINE ANIMATION

Le bal du printemps ayant été un véritable succès, la date du samedi 13 juin a été retenue pour le bal de l'été !

Valdaine Animation tient à remercier tous les participants qui, le samedi 28 mars, se sont amusés, jusque tard dans la nuit, dans une ambiance électrique, créée par Loïc SEMINO.
Grâce à votre participation, l'association pourra financer une grande partie de la **fête de la Saint Sulpice qui se déroulera les 29 et 30 Août** prochains.
N'oubliez pas de noter dans vos agenda « **bal de l'été** » à la page du **samedi 13 juin**.

L'inter-village du Val d'Ainan, le 23 mai 2009, à St Geoire en Valdaine…

Déjà 4 communes se sont inscrites pour disputer le challenge du 23 mai, d'autres vont se joindre à elles, c'est certain.
Quant à Saint Geoire, qui va participer dans le team peut-être gagnant ?
Inscrivez-vous auprès d'Isabelle Cavagna à la mairie : 04 76 07 51 07
Nous recherchons 19 candidats :
3 enfants de 6 à 12 ans ; 4 seniors de plus de 65 ans pour « lutter » dans l'équipe et briller à la belote ; 6 femmes et 6 hommes. Toutes les bonnes volontés sont acceptées.

Maryvonne KRYSTLIIK

Bienvenue

FEMME EN COULEUR

La nouvelle boutique « femme en couleur » vient d'ouvrir à St Geoire en Valdaine.

Vous y trouverez :

- Du prêt-à-porter, accessoires, bijoux…
- Des conseils en relooking.
- Un service de retouches, personnalisation de vêtements.
- De la création de vêtements en tissus neufs ou avec des textiles recyclés dans un esprit éthique de développement durable.

Corinne SERRE ouvre sa boutique du mardi au vendredi de 9h45 à 12h et de 15h à 18h30.
Tél : 06 80 89 18 30 site : www.femmencouleur.fr

LE GRENIER DE VIOLETTE

Depuis le 1er Avril, un nouveau magasin s'est ouvert dans le village : « Le Grenier de Violette ».

Dans sa boutique, Violette ROUX-SIBILLON vous propose un large choix de produits régionaux (miels, confitures, jus de fruits, confiseries…), de la papeterie (classique et fantaisie) et des idées cadeaux.
Vous pourrez également confectionner vos paniers garnis, agréable présent à offrir ou à s'offrir.
Vous ne trouvez pas ce que vous cherchez ? Demandez, Violette se fera un plaisir de le trouver.

La boutique est ouverte du mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h30, ainsi que le dimanche matin.
Tél : 06 72 85 90 64

PERMANENCES

Secrétariat de Mairie : 04 76 07 51 07
Ouverture au public :
Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h à 12h
Mardi, mercredi de 9h à 12h et de 14h à17 h

Bibliothèque
Mardi de 10h à 11h
Samedi de 14h30 à 15h30

CAUE (conseil en architecture) *sur rendez-vous*
1er jeudi de chaque mois de 13h30 à 17h30

Habitat et développement
Permanence téléphonique le mardi après midi
de 14h à 17h Tél : 04 76 85 13 65 ou 06 81 22 72 81

Conciliateur *sur rendez-vous*
3ème mercredi de chaque mois de 9h à 12h

Retraite CRAM
4ème vendredi de chaque mois de 13h30 à 16h30

ARS (aide aux victimes)
Tous les mercredis de 14h à 17h

MSA au centre médico-social de Pont de Beauvoisin (Isère), le 3ème lundi du mois de 14h à 16h

Adéquation (Parcours vers l'emploi)
Au relais emploi. Jeudi et vendredi de 9h à 12h

Relais emploi
Mardi, jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h à 12h

Maison de l'emploi
1er et 3ème vendredi du mois de 9h à 12h

Assistante sociale *sur rendez-vous*
Au foyer logement, lundi et jeudi de 9h à 12h
Mercredi matin, permanence téléphonique
Tél : 04 76 07 61 61

Assistantes maternelles
Renseignements au service PMI
Foyer logement - Tél : 04 76 07 59 98

Déchèterie de Montferrat
Mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h30
Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Déchèterie de St Nicolas de Macherin
Lundi, mercredi, vendredi de 14h à 18h30
Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

La Poste
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 16h30. Mercredi et samedi de 9h à 12h

Un petit geste pour notre planète …

Il en est un tout simple, écologique et économique : **le compostage.**

Composter, c'est reproduire le processus naturel de dégradation des matières organiques qui les transforme en une matière fertilisante et améliorante du sol : l'humus. C'est restituer au sol des éléments qui en ont été extraits. Tout ce qui est biodégradable est compostable : essentiellement les déchets de cuisine et de jardin (tailles de haies, tontes de gazon, etc.). Ces derniers représentent parfois des volumes importants. La technique du compostage est assez simple : mélanger différents types de déchets de façon à maintenir un taux d'aération et d'humidité favorisant la décomposition par les micro organismes et bactéries. En quelques mois, on obtient un mélange similaire à du terreau. Il favorisera la croissance des plantes au jardin, ou dans les bacs et jardinières. Le compostage peut se faire en tas ou en bacs et, s'il est bien effectué, ne dégage pas d'odeur désagréable. Pour accélérer la décomposition des branchages il faudra les broyer au préalable.

Mais les avantages du compost ne se limitent pas à produire un fertilisant : **c'est aussi un geste citoyen**. En réduisant le volume des déchets organiques éliminés (poubelles marron ou déchèteries), chacun contribue à réduire le coût du transport (économie de carburant) et du traitement. Car une fois que vous avez confié vos déchets verts à la déchèterie la plus proche (Montferrat), la benne est à nouveau transportée au centre de traitement de La Buisse... où ils seront compostés ! le prix du transport et de la manutention en plus.

Pour l'aspect pratique du compostage, consulter la brochure de l'ADEM*, disponible sur internet et téléchargeable sur : http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/compost/index.htm. *Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Le Pays Voironnais propose régulièrement des bacs à compost à prix modiques. Se renseigner auprès du site écologique de la buisse : 04 76 55 02 66

Pierre EYMERY

Village sportif de l'Isère à Pont de Beauvoisin

Imaginé, conçu et financé par le Conseil général de l'Isère, ce village est un équipement destiné à promouvoir le sport et ses valeurs. Sept univers déployés sur **le Stade multisports du collège Le Guillon**, de quoi satisfaire tous les goûts : escrime, glisses, sports d'opposition, gym-acrobaties, escalade, … De 3 à 80 ans, venez découvrir gratuitement, **du 27 avril au 7 mai**, 38 activités sportives. Renseignements et horaires : www.isere-village-sportif.fr ou 04 76 04 79 12.